

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 8 avril 2022

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **14**
votants : **15**

L'an deux mil vingt-deux
le huit avril à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mme JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie et M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

Excusée : Mme BOISSEAU Audrey (1 pouvoir à Mme SOULIER Laëtitia)

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 18 mars 2022, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Budget Primitif 2022

Monsieur Stéphane MOTTET, l'adjoint aux finances présente et détaille à l'assemblée le budget proposé pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement :	
Dépenses	624.083,00 €	Dépenses	624.420,10 €
Recettes	624.083,00 €	Recettes	624.420,10 €

Soit un budget total pour l'année 2022 de **1.248.503,10 €**

Affectation du résultat 2021

Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture au 31/12/2021 de 182.120,10 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 56.535,67 € comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A . Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	56.535,67 €
B . Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	€
C . Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	56.535,67 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D . Solde d'exécution d'investissement	

D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		125.584,43 €
E . Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement		0 €
Besoin de financement F	= D + E	
AFFECTATION = C	= G+H	56.535,67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		24.535,67 €
2) H Report en fonctionnement R 002		32.000,00 €
DEFICIT REPORTE D002		€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021 ci-dessus.

Contribution au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) pour l'année 2022 nous a été notifiée et s'élève à 34.941 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER, et précise que la somme prévue au budget est inscrite sur le compte 65541.

Contribution au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) pour l'année 2022 nous a été notifiée et s'élève à 4189 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut être fiscalisée ou budgétisée.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la totalité de sa participation au SIBA.

Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux de fiscalité directe locale 2022 qui s'établissent comme suit :

- 37,83 % pour la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)
- 44,17 % pour la TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties).

Réversion aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Taxe d'Aménagement (TAM)

Monsieur le maire expose qu'auparavant, les communes avaient la possibilité de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales en fonction de leurs compétences pour réaliser les équipements publics que la taxe d'aménagement peut financer.

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié cette disposition : le reversement n'est plus une « possibilité » mais devient une « obligation ». Les communes et les structures intercommunales doivent s'accorder, par des délibérations concordantes, sur le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement en fonction des compétences.

Les délibérations doivent définir les clés de partage, en fonction des charges des équipements publics assumées par chaque collectivité concernée, en lien avec leurs compétences respectives.

A noter que la répartition peut également s'appuyer sur une sectorisation appropriée des taux de la taxe d'aménagement appliqués sur le territoire.

Cette sectorisation a été instituée par un décret de novembre dernier : la collectivité qui a institué la taxe d'aménagement peut appliquer un taux modulable de la taxe, allant de 1% à 5% selon le découpage de son territoire en secteurs. La commune de Belmont d'Azergues appliquera un taux de 5%.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées en accord avec les 32 communes de l'EPCI, propose une répartition 90% pour les communes et 10% pour la communauté de communes et propose de conventionner sur cette base.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer un taux de 5% concernant le taux de la TAM, accepte une répartition à 90% pour les communes et 10% pour la Communauté de Communes et autorise le Maire à signer la convention.

Prêt pour les travaux d'extension de l'école

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a voté les travaux d'extension de l'école et a inscrit sur le budget un prêt pour les financer d'un montant de 350.000 euros. Monsieur l'adjoint aux finances a consulté trois banques différentes, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel.

Après analyse des offres, il s'avère que le prêt à long terme à taux fixe du Crédit Mutuel est le plus intéressant avec un taux fixe de 1,05% sur 19 ans et des trimestrialités constantes en capital et intérêts de 5.085,92 €. Les frais de dossiers sont de 0,10 % du montant emprunté soit 350 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir la proposition du Crédit Mutuel décrite ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

Implantation antenne-relais : autorisation donnée au maire pour la signature du bail avec Free

Monsieur le Maire rappelle les étapes.

1. Un Dossier d'Information Mairie (DIM) est arrivé en mairie le 25 janvier 2022 concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile route de Lozanne sur une parcelle privée en indivision. Cet emplacement avait un fort impact paysager et se situait à proximité du hameau des Collonges et du clos des Collonges côté est.

2. Un autre emplacement communal est proposé à Free plus au sud sur le plateau, plus éloigné des habitations. Deux maisons sont situées à environ 250 mètres dont une est cachée par une colline. Ce nouvel emplacement qui convenait à beaucoup a été accepté et validé par Free. L'antenne va mesurer 36 mètres et un nouveau DIM est arrivé le 22 mars 2022.

3. L'opérateur Free propose un contrat de bail avec la commune sur 12 ans avec un loyer annuel de 2.000 € net. Monsieur le Maire demande au conseil s'il accepte ces conditions. Après discussion, il est décidé de demander à Free un montant de 2.500 euros et de décider ensuite selon leur réponse.

Un rapport de simulation d'exposimétrie est arrivé aujourd'hui. Les estimations réalisées par Free Mobile et engendrées par les équipements indiquent de faibles niveaux.

Une réunion d'informations aux habitants avec Free est organisée mercredi 13 avril à partir de 18 heures salle Jean-Baptiste Lacroix.

Implantation antenne relais avec SFR

L'objectif de SFR est de pouvoir couvrir toute la commune contrairement à Free qui souhaite une liaison avec Charnay. Installer une antenne sur le plateau n'est pas possible aussi avec l'accord du directeur de Lafarge Ciment, la commune a proposé à SFR un emplacement en carrière. Trois positions ont été testées avec photomontage et pylône treillis ou tubulaire. La hauteur de l'antenne est de 30 mètres. Il semble que la position la plus enfoncée dans la carrière soit la mieux adaptée.

Le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

Questions diverses

*Travaux extension de l'école

Les travaux débuteront mardi 19 avril.

*Travaux de voirie

Les travaux ont débuté lundi 4 avril par le chemin du Beaujolais pour une durée de deux mois. Un courrier d'informations a été distribué aux riverains concernés par la gêne occasionnée.

Les plateaux surélevés seront réalisés en journée contrairement à ce qui était prévu initialement pour diminuer le coût et une déviation sera mise en place.

*Police pluri communale

Une douzaine d'amendes à 135 euros ont été dressées subitement par les policiers pluri communaux pour des infractions de stationnement très gênants souvent sur le trottoir.

Bien que le stationnement sur les trottoirs soit interdit, monsieur le maire désapprouve la méthode appliquée sans phase de prévention.

Il a convoqué les policiers pour leur expliquer comment agir en expliquant dans un premier temps avant de verbaliser.

Les habitants qui ont reçu la contravention se sont plaints en mairie car ils stationnent de cette manière depuis des années et n'ont pas compris pourquoi ils étaient subitement verbalisés. Il leur a été répondu que le maire l'avait demandé ce qui est totalement faux.

Depuis le départ de monsieur Damien Guénard, l'ancien policier, la communication est difficile avec son remplaçant et beaucoup de points hebdomadaires ne sont pas effectués, ce qui est bien dommage. Le maire de Chazay, commune de cantonnement de la police, a été tenu informé de ces problèmes.

*Permanence pour les élections législatives

Les élus sont invités à s'inscrire sur les tableaux qui circulent pour la tenue des bureaux de vote des élections législatives les 12 et 19 juin prochains.

*Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Samedi 19 mars, le CME s'est réuni autour d'un petit déjeuner suivi d'une photo de groupe pour le journal Le Progrès.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été validé puis une douzaine de projets ont été proposés par les jeunes conseillers :

- Participation à diverses actions écologiques sur la commune
- Plantation d'arbres
- Nettoyage du village
- Installation de poubelles rue Guillaume de Varey
- Participation à la cérémonie du 11 novembre
- Mise en place d'un point d'eau au parc des Varennes
- Au city stade : remplacer le gore, réparer les cages de foot et acheter un filet de tennis
- Planter de la végétation à l'école
- Mettre en place un pédibus pour diminuer le nombre de voitures à l'école
- Prévoir des ralentisseurs au lotissement des Lavandières
- Clôturer le parc à la vieille ferme
- Mettre un tobogan à la vieille ferme
- Agir contre les nombreuses déjections canines sur les trottoirs

Pour cette année, une journée nettoyage du village est fixée au samedi 4 juin.

Une journée « sans voiture » fixée au dimanche 5 juin.

La végétalisation de l'espace école est à l'étude par les élèves et les enseignants.

Le filet de tennis du city stade existe déjà, il sera mis en place en fonction des besoins.

Un devis va être établi pour réparer les cages de foot du city stade.

Dans le courrier distribué à la population en avril sur les règles concernant les travaux de jardinage, un paragraphe sera rajouté sur les déjections canines.

Une matinée bricolage est prévue samedi 9 avril pour fabriquer des signalétiques.
Le prochain conseil est fixé au samedi 11 juin à 9 heures 30.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

***Commission petite enfance à la CCBPD**

Madame Nathalie Couturier résume la dernière réunion où il a été question de la première édition de la quinzaine de la parentalité prévue du 25 avril au 7 mai et organisée par le Conseil Local de la Parentalité des Pierres Dorées. Dans ce cadre, la 5^{ème} édition de la journée de l'enfance se déroulera samedi 7 mai sur le thème « Les émotions » au domaine des communes à Anse. Une conférence est prévue le matin sur le thème « Les émotions chez nos enfants » ainsi que des ateliers ludiques pour les enfants accompagnant leurs parents. Une restauration sur place à la pause déjeuner sera assurée avec food-trucks. L'après-midi, divers ateliers seront proposés et un goûter sera offert aux enfants. L'entrée est gratuite.

Madame Couturier fait également circuler les plans de la nouvelle crèche de Chazay d'Azergues qui accueillera 35 enfants.

Un bilan relais petite enfance sur trois ans a été présenté.

***Commission culture à la CCBPD**

Madame Sandrine Jorland était présente à la réunion où le sujet était l'opération Rosé Nuits d'été. Madame Pascale Bay, présidente de la commission veut relancer cette manifestation du 1^{er} juillet au 31 août. Il serait souhaitable que les 32 communes participent au moins une fois sur les deux mois. Pour la décoration des villages, des rubans roses et des filtres roses pour les lumières seront proposés aux communes pour un coût modique.

Les thèmes sont différents selon les jours. Le jeudi, c'est l'œnologie, le vendredi c'est la culture, le samedi thème festif et le dimanche balade dans les vignes et visite des vigneron.

Nous pouvons ainsi intégrer le concert prévu à Belmont le samedi 9 juillet à cette manifestation Rosé Nuits d'été.

***Commission animation**

Madame Jorland rappelle la 6^{ème} édition de la randonnée des Crêtes le dimanche 1^{er} mai. Départ à 9 heures et repas servi entre 12 heures et 14 heures. Une dizaine de bénévoles sont prévus pour l'organisation de cette manifestation.

Le sou des écoles organise le même jour devant l'école son traditionnel marché aux fleurs de 9 heures à 16 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juin 2022 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 20 mai 2022 à 18 heures 45.

La séance est levée à 21 heures 15.